



PROTECTION CIVILE DE L'UE

FICHE-INFO ECHO

Faits et chiffres

Interventions coordonnées et efficaces face aux catastrophes

Mise en commun des ressources des 34 États participants

Déploiements à l'intérieur de l'UE et partout dans le monde

Actions communes de prévention et de préparation aux catastrophes

Entre 2001 et 2017, le mécanisme européen de protection civile a été activé 250 fois.

En novembre 2017, la Commission a proposé une modification du droit européen afin d'encore renforcer les capacités de prévention, préparation et réponse aux catastrophes. ('rescEU')

Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes

B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél. : (+32 2) 295 44 00

Fax : (+32 2) 295 45 72

email :

echo-info@ec.europa.eu

Site internet :

<http://ec.europa.eu/echo>



* Toutes les dernières fiches-info ECHO : bit.ly/echo-fi



© Vladimir Rodas

En bref

- Lorsque l'ampleur d'une urgence dépasse les capacités de réponse nationales du pays affecté, le mécanisme européen de protection civile permet l'organisation d'une aide coordonnée par les États participants. Tous les États membres de l'UE participent au mécanisme, de même que l'Islande, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Norvège, la Serbie et la Turquie.
- Le mécanisme a pour but de protéger les citoyens européens et d'étendre la solidarité de l'UE au-delà de ses frontières, au profit des populations affectées par les catastrophes et ayant besoin d'aide.
- Tous les pays du monde, l'ONU et ses agences et toutes les organisations internationales peuvent solliciter une aide par le biais du mécanisme européen de protection civile.
- Le 23 novembre 2017, la Commission européenne a proposé de créer un nouveau système qui devrait permettre l'organisation d'une réponse collective européenne renforcée face aux catastrophes. Elle prévoit la création de 'rescEU', une réserve de nouveaux moyens de protection civile, gérée par l'UE et qui servira à soutenir la réponse collective apportée aux catastrophes, comme les inondations, les incendies forestiers, les séismes et les épidémies. En parallèle, l'UE lancera de nouveaux incitants pour motiver les États membres à mettre en commun leurs moyens nationaux, notamment en couvrant les frais d'adaptation, de réparation, de transport et d'exploitation des moyens contribués. Ce renforcement capacitaire permettra à l'UE de mieux répondre aux catastrophes, en particulier lorsque plusieurs catastrophes surviennent simultanément.
- Ces capacités accrues de réponse aux catastrophes seront complétées de systèmes améliorés de prévention et de préparation, prévoyant des stratégies nationales de prévention plus solides, une meilleure coopération et davantage de liens avec les autres politiques européennes relatives à la prévention des catastrophes.

La Commission propose de renforcer la gestion européenne des catastrophes

Afin d'encre améliorer la gestion des catastrophes, la Commission européenne a proposé le 23 novembre 2017 un nouveau système visant à renforcer le mécanisme européen de protection civile. Ce système repose sur deux socles complémentaires :

Un renforcement des capacités de réponse aux catastrophes avec 'rescEU'

La Commission souhaite étendre les moyens collectifs disponibles en matière de réponse aux catastrophes, afin d'assurer une réponse efficace aux catastrophes, en particulier lorsque ces dernières touchent plusieurs États membres simultanément. Cela se fera grâce à :

- La création d'une réserve de nouveaux moyens de protection civile, gérée par l'UE, pour aider les États membres à répondre aux catastrophes lorsque leurs moyens nationaux respectifs sont dépassés. 'rescEU' se composera initialement de moyens comme des avions canadiens, des pompes hydrauliques à haute pression, des équipes de recherche et de sauvetage en contexte urbain, et des hôpitaux de terrain, pour répondre aux catastrophes les plus dévastatrices comme celles qu'a connu l'Europe ces dernières années.
- Des aides aux États membres pour qu'ils renforcent leurs capacités nationales, ainsi que les capacités partagées et mises à disposition (incitations financières renforcées). Concrètement, la Commission propose de couvrir la majeure partie des frais liés à l'adaptation, la réparation, le transport et l'exploitation des moyens contribués au pool de ressources communes existant. Au sein de cette réserve européenne améliorée de protection civile, ces moyens seront mis à disposition pour toute crise intervenant à tout moment dans l'UE.

Une meilleure prévention et préparation aux catastrophes

Afin de réduire les risques et l'impact de potentielles catastrophes, la Commission souhaite collaborer plus étroitement avec les États membres en ce qui concerne la révision des stratégies nationales de prévention, et souhaite mieux les guider dans l'implémentation de ces dernières. En outre, la Commission désire renforcer la coopération et cohérence entre les diverses politiques européennes existantes et ayant à voir avec la prévention et la préparation aux catastrophes. Elle souhaite aussi mettre au point un Réseau européen de connaissance en matière de protection civile, grâce auquel les meilleures pratiques pourront être disséminées et des exercices européens communs pourront être organisés.

Le Centre de coordination des interventions d'urgence (ERCC)

L'ERCC est le cœur opérationnel du mécanisme européen de protection civile. Fonctionnant 24h/24 et 7j/7, il surveille les catastrophes et coordonne les interventions. L'ERCC recueille en temps réel des informations et alertes précoces sur les catastrophes, surveille les risques, prépare des plans de déploiement de ressources tirées du pool volontaire (experts, équipes et matériel), cartographie les moyens disponibles en coopération avec les États participants, et coordonne les efforts d'intervention de l'UE en cas de catastrophe. Les événements potentiellement dévastateurs se produisant en Europe, comme les incendies, tempêtes, inondations ou accidents industriels, sont analysés en permanence. Le centre est en liaison directe avec les autorités de protection civile et d'aide humanitaire des États participants, garantissant ainsi l'organisation d'une réponse européenne commune et cohérente en cas de catastrophe.

Opérations de protection civile de l'UE en action

Depuis sa création en 2001, le mécanisme européen de protection civile a assuré le suivi de plus de 400 catastrophes et reçu plus de 250 demandes d'aide. Pendant l'intense saison des incendies forestiers de 2017, le mécanisme a été activé 17 fois par les pays du sud de l'Europe. L'Albanie, l'Italie, la France, le Monténégro et le Portugal ont bénéficié d'une aide par le biais du mécanisme sous forme d'avions canadiens, de pompiers et de camions.

Le mécanisme peut aussi être activé en cas de pollution marine dans les situations d'urgence. Par exemple, la Grèce a sollicité une aide lors du naufrage du pétrolier qui a pollué la région du Pirée en 2017. Au-delà des frontières européennes, le mécanisme a été activé en 2017 à la suite d'événements dévastateurs comme les inondations au Pérou, le séisme au Mexique et les tempêtes tropicales Irma et Maria dans les Caraïbes. En 2015, la Croatie, la Grèce, la Hongrie, la Serbie et la Slovaquie ont sollicité une aide par le biais du mécanisme pour faire face à l'arrivée massive de migrants et réfugiés. D'autres événements survenus en Europe ont déclenché des interventions au cours de ces dernières années, notamment le conflit ukrainien en 2015 ou encore les inondations dans les Balkans en 2014.

Les interventions de protection civile peuvent s'appuyer sur les cartes par satellite produites par le service de gestion des crises Copernicus. Ce service fournit en temps utile des informations géospatiales très précises qui servent à planifier les opérations de secours. Des cartes ont notamment été produites à la suite de séismes en Italie en 2016 et de l'ouragan Harvey au Texas en 2017.

